

# **NOUVEL HAY MAGAZINE**

*SANS FRONTIÈRES*

---

## **L'Assomption**

EN LA SOLENNITE DE L'ASSOMPTION  
de la Sainte Vierge

**Éparchie de Saint-Croix des Arméniens Catholiques**  
vous invite cordialement à participer  
**A LA DIVINE LITURGIE SOLENNELLE**  
qui présidera  
**Son Excellence MGR. ELIE YEGHAYAN**  
L'ÉVÊQUE DE L'ÉPARCHIE

**DIMANCHE, 13 AOÛT 2023 A 11H00**  
EN LA CATHÉDRALE SAINT-CROIX DE PARIS  
13, RUE DU PÉRICHÉ, 75003

A l'issue de la Sainte Messe, aura lieu la bénédiction des raisins

La cérémonie sera diffusée en direct sur la page Facebook de l'Éparchie:  
"Éparchie Saint-Croix"

L'Assomption, appelée **Dormition** dans la **tradition orientale**, est la doctrine **chrétienne** selon laquelle la **Vierge Marie**, mère de **Jésus**, au terme de sa vie terrestre, est entrée directement dans la gloire de **Dieu**, autrement dit « montée au ciel », sans fondement **scripturaire** mais conforme à une **tradition** très ancienne des Églises d'Orient comme d'Occident, cette croyance est célébrée **liturgiquement** depuis le **VI<sup>e</sup> siècle**. Dans l'**Église catholique**, elle fut définie comme dogme (« c'est-à-dire « vérité de **foi** ») par la **constitution apostolique** **Manificentesimus Deus** de **Pie XII** en **1950**. Tout en partageant la même foi en l'Assomption, **l'Église orthodoxe** n'a jamais voulu définir la Dormition en termes dogmatiques.

Dans l'Église catholique, l'Assomption est **célébrée liturgiquement** le 15 août et s'accompagne fréquemment de **processions**. Pour les confessions **orthodoxes** et **anglicanes**, le 15 août est resté le principal **festin marial**, mais sans référence à l'Assomption. La date du 15 août serait celle de la consécration à **Jérusalem** de la première église dédiée à Marie. **l'Histoire**  
**Origine et développement**

Avant d'être un **dogme**, l'Assomption de Marie était une croyance reposant sur la **tradition patristique** et non sur des bases **scripturaires** reconnues aux premiers temps de l'Église. En effet, aucun texte du **Nouveau Testament** n'évoque la fin de Marie, et ce sont des textes **apocryphes** et des légendes qui ont combté ce vide.



L'Assomption de la Vierge (Bonnin, 1631).

Au **VI<sup>e</sup> siècle**, **Ephrem le Syrien** émet l'idée que le corps de Marie serait resté intact après sa mort, c'est-à-dire non atteint par la corruption de la mort. **Épiphane de Salamine** envisage plusieurs hypothèses sur ce qu'il est advenu de Marie à la fin de sa vie. Il conclut qu'on ne peut pas se prononcer, mais pense que d'autres en savent peut-être davantage. Comme une tradition écrite existe dès le **VI<sup>e</sup> siècle**, elle remonte vraisemblablement au **IV<sup>e</sup> siècle**.  
En Occident, **Cassiodore de Viviers** est le premier à en faire mention, à la fin du **VI<sup>e</sup> siècle**. Il s'appuie apparemment sur un corpus de textes apocryphes appelé le **Transitus Mariæ**, jamais officiellement admis au **VI<sup>e</sup> siècle**. Cet ensemble de textes est désigné par **Cassiodore** en 495-496 comme étant « à ne pas retentir » car apocryphe, jugement qui porte sur cette compilation et non sur la croyance elle-même. Selon cette tradition, Marie rencontre sur le **mont des Oliviers** un ange qui lui remet une palme de **l'Église de Dieu** et lui annonce sa mort prochaine. Marie rentre chez elle et fait part de la nouvelle à son entourage. Miraculeusement, les apôtres reviennent des différents endroits où ils sont partis prêcher, afin de l'entourer. Jésus apparaît entouré d'anges pour recevoir l'âme de sa mère, qu'il confie à l'archange **Michel**. Les apôtres entourent le corps au pied du **mont des Oliviers**. Quelques jours plus tard, Jésus apparaît de nouveau et emporte le corps au **paradis**, où l'âme et le corps de Marie sont réunis.  
En Orient, **Isidore de Jérusalem** rapporte la tradition de l'Église de Jérusalem, se voit demander lors du **concile de Chalcédoine** le corps de son empire impérial. **Maxime de Trébizonde** répond qu'Marie est morte entourée de tous les apôtres, sauf **Thomas**, qui est en retard. À son arrivée, quelques jours plus tard, Thomas demande à voir la tombe, mais celle-ci se révèle vide ; les apôtres se désolent alors qu'elle « est emportée au ciel ».  
Une autre tradition rapporte que l'Assomption a lieu à **Fabius**, dans la maison comme aujourd'hui comme la « maison de la Vierge Marie », accompagnée de l'apôtre **Jean**, « qui à Christ, sur la croix, avait confié Marie ». La première allusion ne date que de la fin du **II<sup>e</sup> siècle**, dans un manuscrit syriaque. Les seules autres sources pré-moderne sont trois autres syriaques des **XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles**.

### Une fête avant d'être un dogme



Protomartyr apostolique, l'academicien **Louis Duchesne** (1843-1922) présente une procession du 15 août à **Saint-Malo**.  
La fête de l'Assomption est introduite au **VI<sup>e</sup> siècle** par l'évêque **Cyrille d'Alexandrie**. Lors de la **christianisation** de l'Europe, elle remplace peu à peu une importante fête romaine, la **Fête d'Auguste** qui célébraient au milieu du mois d'août les victoires d'**Auguste**. Les Fêtes Augustes étaient des jours fériés dans tout l'**Empire romain**.  
Au **V<sup>e</sup> siècle**, l'empereur byzantin **Maurice** instaure la fête de la **Dormition** de la Vierge Marie chaque année à la date du 15 août, semble-t-il pour commémorer l'inauguration d'une église dédiée à la Vierge montée au ciel.

La fête est introduite officiellement en Occident sous l'influence du pape **Théodore** au **VII<sup>e</sup> siècle** et prend le nom d'Assomption à partir du siècle suivant. Elle est citée sous ce nom en 813 par le **concile de Mayence** parmi les **lignes d'obligation**.  
En 1638, après presque vingt-trois ans de mariage stérile avec le roi de France, le roi **Louis XIII** désirent un héritier consacré de manière solennelle la France à la Vierge Marie sous le titre de son Assomption par un acte signé du Parlement de Paris quinze l'année précédente où il demande à ses sujets de faire tous les 15 août, jour où était déjà célébrée la fête de l'Assomption, une procession solennelle dans chaque paroisse. **Le 12 août 1639**, nait l'année suivante, et la fête célébrée par le **pape de Louis XIII** prend une importance particulière en France. **En 1854**, la proclamation du dogme de l'**Immaculée Conception** entraîne de nombreuses pétitions à Rome pour que soit officiellement défini le dogme de l'Assomption. De 1854 à 1945, huit millions de fidèles écrivent en ce sens. Il faut y ajouter les pétitions de 1 332 évêques, de 83 000 prêtres, religieux et religieuses. Face à ces demandes répétées, Pie XII demande aux évêques du monde de se prononcer. 90 % des évêques y sont favorables, 10 % des évêques s'interrogent sur l'opportunité d'une telle déclaration. **Le 1<sup>er</sup> novembre 1950**, la constitution **Manificentesimus Deus** de **Pie XII** officialise en quelque sorte la fête mariale qui existe depuis quatorze siècles en proclamant que l'Assomption fut dès lors considérée comme un dogme de foi directement révélé par Dieu. Marie, ayant été préservée du **péché originel** et n'ayant commis aucun péché personnel, a été élevée à la gloire du ciel, après la fin de sa vie terrestre, en corps et en âme ; selon ce dogme, son enveloppe charnelle n'a pas à attendre la résurrection des corps à la fin des temps.

### Église catholique



L'Élévation de Marie vers les cieux par **François Boticelli**, **XV<sup>e</sup> siècle**.

### Doctrine



L'Assomption de la Vierge, **San Malolo**, Musée national de **Crocetta Palombara**, 1875.

Le **1<sup>er</sup> novembre 1950**, l'Assomption de Marie est définie comme un dogme de foi par la **constitution apostolique** **Manificentesimus Deus** de **Pie XII**  
« Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par Notre propre autorité, Nous prononçons, déclarons, et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire céleste »  
— Constitution dogmatique **Manificentesimus Deus**, § **1** et **2**.  
Par la suite, la constitution dogmatique **Humanae Genitricis** de **conclat Vatican II** (**1964**) énoncé ce qui suit :  
« Enfin, la Vierge immaculée, préservée de toute tache de la faute originelle, au terme de sa vie terrestre, fut élevée à la gloire du ciel en son âme et en son corps et elle fut exaltée par le Seigneur comme Reine de l'univers afin de rassembler plus parfaitement à son Fils, Seigneur des seigneurs et vainqueur du péché et de la mort. »  
— Constitution dogmatique **Humanae Genitricis**, § **5** et **6**.

### Processions et festivités

D'innombrables **processions** ont lieu le jour de l'Assomption, pour **près** dans nombre de pays catholiques.  
En France, depuis le **pape de Louis XIII** qui place le **royume de France** sous la protection de Notre-Dame de l'Assomption, les processions dominent souvent lors de fêtes festives, comme à **Burgos** et à **Chartres**. Celle de **Paris** a défilé depuis quelques années dans un bateau sur la **Seine**, où l'on expose la statue d'argent de la Vierge conservée à **Notre-Dame**. Une **procession** en **France** est souvent éte à cette occasion. Le **sacristain de Lourdes** conseil alors ses plus grandes heures d'affluence.



En **Espagne**, le **15 août en Occident** débute par une procession et trois jours de festivités. Également, ont lieu des offices et processions aux **Émirats arabes unis**, à **Buenos Aires** et aux **Antilles françaises**.  
**En Espagne**, les fêtes se déroulent partout. À **Écija**, le **parade d'Écija** est une tradition très ancienne.  
Des pèlerinages ont également lieu en **Pologne**, en **Italie**, en **Amérique latine** ou **Philippines**, en **Afrique**.  
Le 15 août est la date de la **Fête internationale de la Vierge Marie** qui est un des symboles de l'Accord.  
Huit jours après l'Assomption (soit le 22 août), est célébrée la fête de **Marie Reine**. **Pis octobre 1951**, par ses encycliques **du concile Vatican II**, le pape Pie XII institua cette fête afin de conclure cette **octave** de l'Assomption.

### Église orthodoxe

L'**Église orthodoxe** célèbre, le 15 août du **calendrier julien** dans certains pays ou du **calendrier grégorien** dans d'autres, la **Dormition** de la **Mère de Dieu**. C'est-à-dire sa mort, entourée des apôtres, sa résurrection et sa glorification. C'est l'une des douze grandes fêtes de l'Église orthodoxe et la dernière du calendrier liturgique, la première étant la Nativité de la Vierge. Il y est proclamé que Marie a été « élevée par Dieu jusqu'au Royaume céleste du Christ dans la plénitude de son existence, spirituelle autant que corporelle ».

### Dormition de la Mère de Dieu, selon l'usage du VI<sup>e</sup> siècle, galerie Trinitatis

Marie, selon la tradition de l'Église orthodoxe, est montée au ciel dans son corps, ce qu'elle appelle « la Dormition de la Mère de Dieu », plutôt que l'Assomption. Il s'agit l'usage de l'Église catholique. Cet événement est comparé comme les prémices de la résurrection des corps, qui selon la croyance de l'Église orthodoxe, aura lieu lors du Second avènement du Christ, comme l'explique le théologien **Volodymyr Lossky** : « Si Elle resta encore dans le monde, si Elle se soumit aux conditions de la vie humaine jusqu'à accepter la mort, c'est en vertu de sa volonté parfaite, dans laquelle elle reproduisit la **basile** (humiliation) volontaire de son Fils. Mais la mort n'eut plus d'emprise sur Elle ; comme son Fils, elle est ressuscitée et montée au ciel, première **homonée** humaine qui réalisa en Elle la fin dernière pour laquelle fut créé le monde. »  
Chel, première **homonée** humaine qui réalisa en Elle la fin dernière pour laquelle fut créé le monde.  
Le 15 août est la date de la **Fête internationale de la Vierge Marie** qui est un des symboles de l'Accord.  
Huit jours après l'Assomption (soit le 22 août), est célébrée la fête de **Marie Reine**. **Pis octobre 1951**, par ses encycliques **du concile Vatican II**, le pape Pie XII institua cette fête afin de conclure cette **octave** de l'Assomption.

### Protestantisme

Le protestantisme refuse cette croyance ; les théologues protestants ont en outre dans l'application des dévotions mariales de l'Église catholique une forme de « marcolâtrie » (adoration idolâtre de la mère de Jéous Christ plutôt que de Dieu).  
L'**anglicanisme** et le **luthéranisme** célèbrent la fête, mais l'appellent « la fête de Marie » et omettent l'Assomption.

### Dans la culture



**1722**, **Guambertino Tiziani**,  
Crocetta della Pianta, **Italie**.

- Assomption de la Vierge, une **sculpture** du peintre **Giovanni Lanfranco**.
- La Dormition de la Mère de Dieu**, tableau de **Théodore de Byzance**, conservé à **Bonnin**.
- La Dormition de la Vierge**, un tableau du peintre **Paolo Veronesi**.
- L'Assomption de la Vierge, une **sculpture** du peintre **Carlo Cignani**.
- L'Assomption de la Vierge**, un tableau de **Giuseppe Gherardini**, 1777.
- L'Assomption de la Vierge**, **sculpture** du **Tiziani** dans le **basilique Sainte-Marie-Majeure** de **Rome**.
- L'Assomption de la Vierge, un tableau du peintre **San Malolo**.

### Musique

Assumptio est Maria : *Missa sac vocibus cum symphonis pour solistes, chœur, flûtes, cordes, et basse continue* H 11 et H 11 a, messe composée vers 1699 par **Marc-Antoine Charpentier**. Aux mêmes dates, il a composé les Antennes pour les vêpres de l'Assomption de la Vierge H 50-52.  
Assumptus est Maria : *Missa sac vocibus cum symphonis* de **Guillaume Bouvier**.

### Diction

- Fête populaire, l'Assomption fut l'objet de nombreux **chansons** :
  - « à la Dame d'août, la demeure dort tout son août. » ;
  - « Avant la Bonne-Dame, tu peux labourer quand tu veux ; après la Bonne-Dame, tu labouras quand tu peux. » ;
  - « De Saint Laurent (**12 août**) à Notre-Dame, la pluie n'effige pas l'âme. » ;
  - « Entre les deux Notre-Dame, jamais arrêtera-t-elle un maître. »**24** ;
  - « Le Vierge du quinze août arrange ou dérange tout. »**22** ;
  - « Les œufs pondus entre les deux Notre-Dame, se gardent plus longtemps que les autres. » ;
  - « Puisse de l'Assomption, huit jours de mouaison. » ;
  - « Puisse de Notre-Dame, fut tout sin ou tout châtignon. » ;
- « Pour Saint Laurent (**10 août**) la pluie vient à temps ; pour Notre-Dame, encore en temps ; pour Saint Barthélémy (**24 août**) tout le monde en fera fi. » ;
- « Quand il pleut le jour de Notre-Dame, il pleut jusqu'au **15 septembre**. »**22 août** ;
- « S'il pleut pour l'Assomption, tout se en partition. » ;

### Notes et références....

photo de la UNE : Armineh JOHANNES arminehjo@hotmail.com